

République Française  
Département de l'Ain  
Arrondissement de  
Belley  
Canton de Lagnieu



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MARS 2024**  
**N°2024-02**

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Absents : 1  
Excusés avec pouvoir : 1  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 mars, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 mars, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation :  
29/02/2024  
Objet : sinistre du  
12/03/2023 PLASTIC  
OMNIUM/Leyment -  
remboursement franchise  
ALLIANZ

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Eric Elie, Romain Grillot.

Absent excusé : Denis Renault (a donné procuration à Madame Monique Nowaczyk)

Secrétaire de séance : Madame Josiane Charmont

Le Maire rappelle aux conseillers que le 12 mars 2023, du fait d'un grand vent, la porte de la caserne des pompiers s'est rabattue sur le véhicule conduit par M. MICHAUD Christophe et appartenant à la société PLASTIC OMNIUM.

Un constat avait été fait, et l'assureur ALLIANZ DISC AUTO-COURTAGE du tiers, a sollicité fin décembre 2023 le remboursement de la franchise d'un montant de 527 €.

Ce remboursement devant faire, au préalable, l'objet d'une délibération du conseil municipal, et en raison de l'absence de la tenue d'une séance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ALLIANZ a confié au cabinet de recouvrement INSTRUM la charge de recouvrer la franchise.

M. le Maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à régler au cabinet INSTRUM situé à LIBOURNE la franchise d'un montant de 527 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré à mains levées,

AUTORISE le Maire à régler à la société INSTRUM de LIBOURNE le remboursement de la franchise relative au sinistre du 12 mars 2023 entre la Commune et la société PLASTIC OMNIUM.

Pour copie conforme,

Le Maire

Lionel KLINGLER

